



**L'an deux mille vingt-trois et le 15 juin à 18h30, s'est réuni le Conseil Communautaire à Vaison la Romaine.**

**ETAIENT PRESENTS** : Chantal FRITSCH (Buisson) – Roger ROSSIN ; Marion ORSATELLI (Cairanne) – Alexandre ROUX (Entrechaux) – Frédéric ROUX ; Muriel PIZZA (Mollans sur Ouvèze) – Roger TRAPPO (Puyméras) – Laurent ROBERT ; Bernard BEYSSIER (Rasteau) – Laurent DURAND (Roaix) – Alain BERTRAND (St Romain en Viennois) – Marie-Claire MICHEL (St Roman de MALEGARDE) – Brice CRIQUILLION (Séguret) – Jean-François PERILHOU ; Chantal MURE ; Eric LETURGIE ; Danielle MLYNARCZYK ; Dany MANIN ; Serge CHEVALIER ; Hervé ARMAND ; Thierry DETRAIN ; Sophie RIGAUT ; Marc JANSE (Vaison la Romaine) – Joël BOUFFIES (Villedieu)

**ETAIENT EXCUSES** : Rolland RUEGG (Brantes) – Corinne GONNY (Faucon) – Jean-Pierre LARGUIER ; Sylvie LAFFONT (Sablet) – Elodie VIGNE ; Magalie FAUCHER (Vaison la Romaine)

**EXCUSES avec POUVOIRS** : Barbara BLANC pouvoir donné à Alexandre ROUX (Entrechaux) - Gérard RAINERI pouvoir donné à Alain BERTRAND (St Marcellin les Vaison) – Thierry THIBAUD pouvoir donné à Laurent ROBERT (Savoillans) – Julien BLIARD donne pouvoir à Hervé ARMAND (Vaison la Romaine) – Carole APACK donne pouvoir à Sophie RIGAUT (Vaison la Romaine)

**ABSENTS** : Florence BERTRAND (Crestet) – Eric MASSOT (St Léger du Ventoux) -

### Ordre du jour du CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 15.06 2023

1. Approbation du Procès-Verbal du Conseil Communautaire du 13 avril 2023
2. Décisions Communautaires
3. Désignation du représentant titulaire de la commune de Puyméras au CE de l'office de tourisme
4. Constitution d'une servitude Enedis sur la ZA du Flez à Saint Romain En Viennois
5. Constitution d'une servitude Enedis sur la ZA des Ecluses à Vaison-La-Romaine
6. Vente d'un terrain situé quartier la « Buisserette » à Vaison a Romaine
7. Prix de vente des lots de la nouvelle extension de la ZA Camp Bernard à Sablet
8. Vente de terrain à Monsieur XXXX - ZA Camp Bernard à Sablet
9. Vente de terrain à la société AGAPE - ZA Camp Bernard à Sablet
10. Vente de terrain à la société HERBATECH - ZA Camp Bernard à Sablet
11. Vente de terrain à la société M BIKE SUSPENSION - ZA Camp Bernard à Sablet
12. Vente de terrain à la société Alternative Embouteillage - ZA Camp Bernard à Sablet
13. Renouvellement de la convention d'adhésion à VPA
14. Renouvellement de la convention d'adhésion au CEDER
15. Demande de fonds de concours de la commune de Buisson
16. Avis du SCOT sur le PLU de Puyméras
17. Questions Diverses.

Monsieur le Président accueille l'assemblée, constate que le quorum est réuni et cite les pouvoirs.

### **Début des votes : 24 présents / 29 votants.**

Monsieur le Président, après avoir désigné Madame Chantal FRITSCH comme secrétaire de séance débute la séance et aborde le premier point inscrit à l'ordre du jour.

### **1-Approbation du Procès-Verbal du 13 avril 2023**

Monsieur le Président propose l'approbation du Procès-Verbal du dernier conseil communautaire.

**Approuvé à l'unanimité**

Il poursuit en donnant lecture des décisions communautaires suivantes :

### **2-Décisions Communautaires**

#### **2-1 PRET RELAIS souscrit auprès de la Caisse d'Epargne pour un portage immobilier**

Afin d'assurer le portage financier de l'aménagement dans la Zone d'Activité de St Romain en Viennois, il a été nécessaire de contracter un emprunt d'un montant de 1 000 000 €.

L'offre qui a été retenue est celle proposée par la Caisse d'Epargne Provence Alpes Corse, sur les conditions suivantes :

- Durée du prêt : 2 ans
- Taux du prêt : Taux fixe 4.13 % l'an
- Frais de dossier : 1 000 €
- Périodicité des échéances d'intérêts : annuelle

L'offre de prêt de la Caisse d'épargne Provence Alpes Corse a donc été signé pour un montant de 1 000 000 €.

**Prend acte**

#### **2-2 Relocalisation des équipements intercommunaux dédiés aux enseignements artistiques et à la jeunesse – PLAN de financement de la tranche 1 du Pôle Culture Jeunesse Intercommunal**

Par délibération 004-2023 en date du 22 mars 2023, le Conseil Communautaire Vaison Ventoux a autorisé le Président à solliciter la Dotation de Soutien à l'Investissement Public Local auprès de l'Etat à hauteur de 850 000 € au titre de la réalisation de la première Tranche du futur Pôle Culture Jeunesse Intercommunal.

Le plan de financement n'ayant pas été annexé à la délibération, il a été procédé à l'ajout de celui-ci à la délibération 004-2023 tel que présenté ci-dessous :

Dépenses		Recettes	Montants	%
Travaux	2 325 357,00 €	<b>Etat (DSIL 2023)</b>	<b>850 000,00 €</b>	<b>28</b>
Etudes et Maitrise d'œuvre	582 746,00 €	Région Sud (CRET 2019-2022) Etudes préalables et MOE	163 932,00 €	5
<b>Total Travaux et ingénierie</b>	<b>2 908 103,00 €</b>	Région Sud (Nos territoires d'abord)	412 609,00 €	14
		Conseil départemental de Vaucluse (Plus en avant)	257 881,00 €	8
Imprévus 5 %	145 405,00 €	CAF de Vaucluse	41 261,00 €	1
		Total subventions	1 725 683,00 €	
<b>Cout Prévisionnel HT</b>	<b><u>3 053 508,00 €</u></b>	Autofinancement	1 327 825,00 €	44
TVA (20%)	610 702,00 €			
Cout Prévisionnel TTC	3 664 210,00 €			

**Jean-François PERILHOU** précise que depuis l'envoi de l'ordre du jour de ce conseil, la communauté de communes a reçu la notification d'attribution de la DSIL relative à la demande de subvention de la 1<sup>ère</sup> tranche. La subvention qui nous est finalement accordée s'élève à 550 000 € au lieu des 850 000 € sollicités. La différence des 300 000 € pourrait, selon des informations à prendre avec prudence, être compensée lors de la demande de subvention de la 2<sup>ème</sup> tranche.

**Roger ROSSIN** prend la parole pour informer que la Collectivité a également déposé une demande de subvention au titre du FONDS VERT. Cette subvention permettrait la pose de panneaux photovoltaïques sur la toiture de la Crèche les Ecureuils à Vaison la Romaine. Ces travaux seraient subventionnés à hauteur de 50 %. L'autoconsommation produite permettrait quant à elle des économies d'énergie sur cette structure. Ce dispositif peut être sollicité tout au long de l'année, les dossiers sont examinés par la Préfecture.

**Jean-François PERILHOU** invite là aussi à de la prudence sur les possibles subventions octroyées, car beaucoup de dossiers sont déposés via ce dispositif Fonds Vert. Il ne faut toutefois pas hésiter, d'ailleurs une démarche similaire pourrait être également lancée sur la crèche de Sablet.

**Prend acte**

### **2-3 Achat d'une Balayeuse**

Pour les besoins du service Balayage mécanisé il a été procédé au remplacement de l'une des balayeuses en fonction.

L'achat a été signé sur la base de la proposition de l'Union des Groupements d'Achats Publics dénommé UGAP pour un montant de 256 532,47 € TTC conformément au bon de commande Vaison Ventoux 0003-2022.

**Prend acte**

### **2-4\_Renouvellement du contrat de reprise des déchets électriques et électroniques (DEEE)**

Renouvellement des contrats avec l'Eco-organisme référent éco-system pour l'enlèvement et le traitement des déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE).

**Prend acte**

### **2-5 Renouvellement du contrat de reprise des lampes usagées**

Renouvellement des contrats avec l'Eco-organisme référent éco-system pour l'enlèvement et le traitement des lampes usagées.

**Prend acte**

### **2-6 Signature de la convention avec la chambre de commerce et d'industrie - CCI**

La convention avec la chambre de commerce et d'industrie (CCI) de Vaucluse s'inscrit dans le cadre de la convention de partenariat nationale, signée le 31 mai 2017 entre CCI France et l'Assemblée des Communautés de France (ADCF), afin de renforcer la collaboration des CCI et des intercommunalités en matière de développement économique de proximité.

Ce partenariat rappelle la nécessité de coordonner les interventions des CCI et des intercommunalités à l'échelle des bassins d'emploi, et la volonté de faciliter l'apport d'expertise des CCI aux intercommunalités, notamment en matière d'ingénierie territoriale et d'accompagnement des entreprises.

Il a donc été procédé à la signature de cette convention qui officialise et donne un cadre au partenariat, tout en permettant de consolider la dynamique de travail conjointe et complémentaire entre les deux entités au service du développement économique du territoire et des entreprises.

**Prend acte**

## 2-7 Achat d'une GRUE

**Jean-François PERILHOU** informe l'assemblée qu'à partir de janvier 2024, toujours dans une logique de développement durable, la communauté de communes met en place la collecte des cartons sur son territoire par l'implantation d'une cinquantaine de conteneurs dédiés aux cartons.

La Communauté de Communes élargie donc la collecte du tri sélectif en créant un nouveau service de collecte des cartons qu'elle compte réaliser en Régie. Ce dispositif permettra également de collecter les conteneurs à verre, car toujours dans une logique d'optimisation du service, la Communauté de Communes va reprendre en régie la collecte du verre. A titre indicatif l'enlèvement du Verre actuellement effectué par un prestataire extérieur s'élève à environ 70 000 € / an.

Il a donc été nécessaire de faire l'acquisition d'une grue qui sera installée sur l'un de nos camions pour les besoins du service Gestion des déchets dans le cadre de sa mise en place.

Le devis qui a été retenu est celui proposé par l'Union des Groupements d'Achats Publics dénommé UGAP pour un montant de 166 789,94 € TTC conformément au bon de commande 0001-2023.

**Prend acte**

**Monsieur Jean-François PERILHOU** poursuit et aborde le troisième point inscrit à l'ordre du jour

### **3 - Désignation du représentant titulaire de la commune de Puyméras au Conseil d'Exploitation de l'Office de tourisme Intercommunal**

**Monsieur Jean-François PERILHOU** informe l'assemblée que suite au décès de Madame Danielle GATIGNOL, membre titulaire de la commune de Puyméras, il convient de désigner un nouveau membre pour la commune au sein du conseil d'exploitation de l'Office de Tourisme intercommunal.

Il rappelle que le collège des élus est composé de 20 membres parmi lesquels :

- Le Président de la Communauté de communes Vaison Ventoux
- 1 représentant titulaire par commune membre de la Communauté de communes Vaison Ventoux, choisi parmi les conseillers communautaires

Sur proposition de la commune de Puyméras il convient de désigner la nouvelle représentation de la commune de Puyméras comme suit

Membre Titulaire Roger TRAPPO  
Membre Suppléant Marc Moinier

**Approuvé à l'unanimité**

**Monsieur Jean-François PERILHOU** donne la parole à **Monsieur Frédéric ROUX** pour la présentation des points suivants en sa qualité de Vice-président en charge du Développement Economique

#### **4 – Constitution d'une servitude Enedis sur la ZA du Flez à Saint Romain en Viennois**

Dans la cadre de l'extension de la ZA du Flez, la communauté de communes a déjà acquis des terrains et réalisé les travaux de la zone.

Afin de permettre la régularisation d'un droit de passage au profit d'ENEDIS, il est proposé de régulariser une servitude consentie aux droits des parcelles suivantes D 1153 et D 1172.

Une indemnité unique et forfaitaire de quatre cent soixante-quatre euros (464€) sera versée à la Communauté de Communes Vaison Ventoux.

Il propose donc d'autoriser le Président à signer avec ENEDIS l'acte notarié, correspondant à la convention précisant l'étendue des droits liés à l'utilisation des parcelles sises à Saint-Romain-En-Viennois cadastrée section D 1153 et D 1172, en terme d'occupation, de droit de passage et de droit d'accès.

**Approuvé à l'unanimité**

#### **5 – Constitution d'une servitude Enedis sur la ZA les Ecluses à Vaison la Romaine**

Dans la cadre de l'extension de la ZA des Ecluses, la communauté de communes a précédemment acquis des terrains et réalisé les travaux d'aménagement de la zone.

Afin de permettre la régularisation d'un droit de passage au profit d'ENEDIS, il est proposé de régulariser une servitude consentie aux droits de la parcelle AT 399.

Une indemnité unique et forfaitaire de vingt euros sera versée à la Communauté de Communes Vaison Ventoux.

Il propose donc d'autoriser le président à signer avec ENEDIS l'acte notarié, correspondant à la convention précisant l'étendue des droits liés à l'utilisation de la parcelle sise à Vaison-La-Romaine cadastrée section AT 399, en terme d'occupation, de droit de passage et de droit d'accès.

**Approuvé à l'unanimité**

**Monsieur Jean-François PERILHOU** reprend la parole pour la présentation du point numéro 6 relatif à la vente du terrain la « Buisserette »

#### **6 – Vente d'un terrain quartier la « Buisserette » à Vaison la Romaine**

Lors du conseil communautaire du 22 mars 2023, il a été pris une délibération concernant la vente d'une partie du terrain à M XXXXX.

Au regard de nouveaux éléments techniques, il convient d'annuler cette délibération et d'en formuler une nouvelle intégrant une servitude au profit de M. XXXXX sur les terrains

conservés par l'intercommunalité, afin de permettre une sortie sur la voirie chemin des Abeilles.

**Monsieur Jean-François PERILHOU** souhaite apporter quelques précisions sur la teneur de cette cession immobilière, notamment sur la réalité d'exploitation des 12 200 m<sup>2</sup> de terrain concerné. Cette superficie comprend 4 000 m<sup>2</sup> constructible, 8 200 m<sup>2</sup> non aménageable et une habitation très vétuste de 80 m<sup>2</sup>. En effet le terrain comporte de nombreuses contraintes : la configuration même du terrain (forte pente, rocher...), la protection incendie qui s'y applique, la protection visuelle imposée donnant l'impossibilité de couper les arbres le long des axes routiers afin de préserver la qualité du site. Aussi, le montant de la transaction ramenée au 4 000 m<sup>2</sup> constructibles montre un coût du m<sup>2</sup> conforme au coût du marché Vaisonnais soit environ 130 € du m<sup>2</sup>.

La valorisation financière de cette achat initial est donc réalisée, puisque la vente de ce terrain à hauteur de 450 000 € ajoutée à la valeur du terrain que nous conservons soit 400 000 €, dépasse la valeur d'achat qui était de 800 000 € pour l'ensemble du site la Buisserette.

**Madame Sophie RIGAUT** demande la destination du terrain restant.

**Monsieur Jean-François PERILHOU** répond en indiquant que, la part du terrain restant, entièrement constructible et parfaitement plat, représentant quant à lui 3813 m<sup>2</sup> est conservé dans l'objectif d'assurer à la Communauté de Communes une réserve foncière, idéalement située en bordure des sites de la Caserne de gendarmerie et du Centre de Loisirs la Courte Echelle.

**Approuvé à l'unanimité**

**Monsieur Frédéric ROUX** reprend la parole et poursuit la lecture des points relatifs aux terrains situés sur l'extension de la ZA de Sablet « Camp Bernard ».

## **7 – Définition du Prix de vente des lots de la nouvelle extension de la ZA Camp Bernard à Sablet**

La Communauté de communes a l'opportunité d'étendre la Zone d'Activité Camp Bernard à Sablet, dans le cadre de sa politique de développement économique du territoire.

Afin d'assurer la commercialisation des lots auprès des entreprises désireuses de s'installer, la communauté de communes est en cours de réalisation de l'aménagement lié à l'extension de cette zone. Il convient donc de fixer le prix du m<sup>2</sup> des lots concernés, afin de pouvoir engager les démarches de commercialisation auprès des entreprises qui se sont déclarées intéressées.

Après avoir donné lecture des éléments ci-dessous,

<b>COUTS D'AMENAGEMENT</b>	
Acquisitions Foncières	1 152 246,4
Travaux/ingénierie/imprévus	1 733 074,8
Etudes	155 371,0
Frais financier	108 000,0
<b>TOTAL</b>	<b>3 148 692,2</b>



<b>SUBVENTIONS</b>	
Département 84 - Ecoparc	294 886.70
<b>TOTAL</b>	<b>294 886.70</b>

  

<b>COUT de l'OPERATION</b>	<b>2 853 805.50</b>
----------------------------	---------------------

  

<b>Superficie des LOTS à commercialiser</b>	<b>56 511 m<sup>2</sup></b>
---	-----------------------------

  

<b>Prix du M<sup>2</sup> des LOTS à commercialiser</b>	<b>50.50 € HT m<sup>2</sup></b>
--	---------------------------------

**Monsieur Frédéric ROUX** propose de fixer le **prix des lots à 50.50 € HT du m<sup>2</sup>**

**Approuvé à l'unanimité**

### **8 – Vente du LOT 25 – Monsieur XXXXX – ZA Camp Bernard Sablet**

La communauté de communes a reçu une offre d'achat de la part de Monsieur XXXXX pour l'un des lots situés sur la commune de Sablet au lieu-dit ZA Camp Bernard.

Monsieur XXXXX souhaite se porter acquéreur du lot n°25, situé dans la ZA Camp Bernard à Sablet, pour une superficie d'environ 1 103 m<sup>2</sup>, au prix de 50.50 €HT du m<sup>2</sup>.

L'offre d'achat de Monsieur XXXXX s'élève à 55 701,50 € HT.

**Monsieur Frédéric ROUX** propose d'autoriser le Président à signer les actes notariés liés à cette vente.

**Approuvé à l'unanimité**

### **9 – Vente du LOT 17 – S° AGAPE – ZA Camp Bernard Sablet**

La communauté de communes a reçu une offre d'achat de la part de la société AGAPE représentée par Monsieur XXXXX pour l'un de ses lots situés sur la commune de Sablet au lieu-dit ZA Camp Bernard.

La société AGAPE souhaite se porter acquéreur du lot n°17, situé dans la ZA Camp Bernard à Sablet, pour une superficie d'environ 17 682 m<sup>2</sup> au prix de 50.50 €HT du m<sup>2</sup>.

L'offre d'achat de la société AGAPE s'élève à 892 941,00 € HT

**Monsieur Frédéric ROUX** propose d'autoriser le Président à signer les actes notariés liés à cette vente.

**Approuvé à l'unanimité**

### **10 – Vente du LOT 18 – S° HERBATECH – ZA Camp Bernard Sablet**

La communauté de communes a reçu une offre d'achat de la part de la société HERBATECH représentée par Monsieur XXXXX pour l'un de ses lots situés sur la commune de Sablet au lieu-dit ZA Camp Bernard.

La société HERBATECH souhaite se porter acquéreur du lot n°18, situé dans la ZA Camp Bernard à Sablet, pour une superficie d'environ 13 994 m<sup>2</sup> au prix de 50.50 €HT du m<sup>2</sup>.

L'offre d'achat de la société HERBATECH s'élève à 706 697,00 € HT.

**Monsieur Frédéric ROUX** propose d'autoriser le Président à signer les actes notariés liés à cette vente.

**Approuvé à l'unanimité**

### **11 – Vente du LOT 24 – S° M BIKE SUSPENSION – ZA Camp Bernard Sablet**

La communauté de communes a reçu une offre d'achat de la part de la société M Bike Suspension représentée par Monsieur XXXXX pour l'un de ses lots situés sur la commune de Sablet au lieu-dit ZA Camp Bernard.

La société M Bike Suspension souhaite se porter acquéreur du lot n°24, situé dans la ZA Camp Bernard à Sablet, pour une superficie d'environ de 1 135 m<sup>2</sup> au prix de 50.50 €HT du m<sup>2</sup>.

L'offre d'achat de la société M Bike Suspension s'élève à 55 550,00 € HT

**Monsieur Frédéric ROUX** propose d'autoriser le Président à signer les actes notariés liés à cette vente.

**Approuvé à l'unanimité**

### **12 – Vente du LOT 19 – S° Alternative Embouteillage – ZA Camp Bernard Sablet**

La communauté de communes a reçu une offre d'achat de la part de la société Alternative Embouteillage représentée par Monsieur XXXXX pour l'un de ses lots situés sur la commune de Sablet au lieu-dit ZA Camp Bernard.

La société Alternative Embouteillage souhaite se porter acquéreur du lot n°19, situé dans la ZA Camp Bernard à Sablet, pour une superficie d'environ de 9 386 m<sup>2</sup> au prix de 50.50 € HT du m<sup>2</sup>.

L'offre d'achat de la société alternative Embouteillage s'élève à 473 993 € HT

**Monsieur Frédéric ROUX** propose d'autoriser le Président à signer les actes notariés liés à cette vente.

**Approuvé à l'unanimité**

### **13 – Renouvellement de la Convention d'adhésion à Vaucluse Provence Attractivité – VPA Annexe 1**

L'Agence Départementale Vaucluse Provence Attractivité a pour objectif principal de promouvoir le département et ses territoires dans toutes ses dimensions et renforcer ainsi leur attractivité auprès des touristes, des talents et des investisseurs français et étrangers.

Les principales missions de l'Association sont notamment de :

- Valoriser l'offre territoriale et les filières économiques, tant en France qu'à l'International,
- Prospector des investisseurs et favoriser de nouvelles activités et la création d'emplois.
- Assurer la connaissance du territoire en matière de développement touristique et des filières d'activités économiques.
- Collaborer avec les partenaires locaux et territoriaux afin de rechercher la complémentarité et la cohérence des stratégies et actions mises en œuvre.
- Être un lieu d'étude, de réflexion et de concertation sur les sujets qui concourent au développement et à l'attractivité du Vaucluse.

Depuis 2019, l'ensemble des EPCI de Vaucluse adhère à VPA.

Cette adhésion est encadrée par une convention qui définit les modalités de partenariat entre la Communauté de Communes et VPA, en cohérence avec les orientations de la Région Sud et les missions développées à l'échelle départementale, afin de conduire des actions complémentaires visant à développer l'attractivité du territoire concerné sur la base des cotisations fixées par le Conseil d'Administration de VPA de 0.90 € par habitant pour les EPCI, soit 15 011 euros pour l'année 2023. (Cotisation prise en charge pour moitié par le budget de l'Office de Tourisme)

**Monsieur Frédéric ROUX** après avoir informé l'assemblée de l'avis favorable émis par la commission Développement économique en date du 16 mai 2023, propose d'autoriser le président à signer la convention d'adhésion à VPA.

**Approuvé à l'unanimité**

**Monsieur Jean-François PERILHOU** remercie Monsieur Frédéric ROUX pour sa présentation et reprend la parole poursuivant la lecture des points inscrits à l'ordre du jour

#### **14 – Renouvellement de la convention d'adhésion au CEDER-SARE**

Le programme SARE est porté par l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME), il vise la mise en œuvre d'actions d'information et d'accompagnement en faveur de la rénovation énergétique des logements et des petits locaux tertiaires privés, sur tout le territoire.

Ce programme est cofinancé par le département et les EPCI pour la réalisation de trois missions essentielles

1. Soutenir le déploiement d'un service d'accompagnement des particuliers :
2. Créer une dynamique territoriale autour de la rénovation :
3. Soutenir le déploiement d'un service de conseil aux petits locaux tertiaires privés

Sur notre territoire, le programme SARE vient consolider et compléter un service public qui existe déjà en Vaucluse : les espaces FAIRE (Faciliter, Accompagner et Informer pour la Rénovation Énergétique).

Pour notre territoire, le Centre pour l'Environnement et le Développement des Energies Renouvelables (CEDER), est la structure chargée de la mise en œuvre du dispositif.

Le bilan de l'année 2022, ci-dessous, laisse apparaître une augmentation d'actes d'information et d'accompagnement des foyers.

Le constat général sur le département est que les habitants qui se sont manifestés jusque-là et ont sollicité cet accompagnement étaient les plus « convaincus » et que la mission va supposer désormais de développer plus d'animations en direction du grand public pour sensibiliser sur les enjeux de la rénovation et faire connaître ce programme (conférences, temps festifs, ateliers).

Eléments financiers 2022 - Programme SARE CEDER Vaison Ventoux :

Dépenses	Recettes
22 680 euros	Financement CD84 : 12 740 euros
	CCVV : 9 940 euros + 300 euros de cotisation au CEDER

Eléments financiers 2023 - Programme SARE CEDER Vaison Ventoux :

Dépenses	Recettes
25 530 euros	Financement CD : 15 590 euros
	CCVV : 9 940 euros + 300 euros de cotisation au CEDER

**Le Président** informe l'assemblée qu'après présentation du bilan 2022 et des perspectives 2023, la commission Environnement a émis un avis favorable au renouvellement et au maintien de la subvention intercommunale au CEDER, dans les mêmes proportions qu'en 2022 soit 9940 euros. La hausse des coûts prévisionnels pour 2023 sont compensées par le Conseil Départemental dans le cadre d'une convention tripartite.

Le Président propose donc à l'assemblée de l'autoriser à signer la nouvelle convention tripartite (CD84, CCVV, CEDER) d'adhésion au SARE pour 2023 – Annexe 2

**Approuvé à l'unanimité**

## **15 – Demande de FONDS de CONCOURS de la Commune de BUISSON**

La commune de Buisson sollicite une demande de Fonds de concours auprès de la Communauté de Communes pour la Restauration de sa Fontaine.

Le montant total des travaux après déduction des subventions s'élève à 84 187,92 €. Le montant du fonds de concours demandé est de 6 000 €.

Au regard de l'avis favorable donné par la Commission Finances, Monsieur PERILHOU propose donc d'amender la demande de la commune de Buisson à hauteur de 6 000 €.

**Approuvé à l'unanimité**

**Chantal FRITSCH** prend la parole pour témoigner de la beauté retrouvée de la fontaine du village notamment par la restauration des mascarons et invite les Elus à venir la découvrir.

## 16 – Avis du SCOT sur le PLU de la Commune de Puyméras

La Communauté de Communes a été sollicitée par la commune de Puyméras au titre du Schéma de Cohérence Territoriale Vaison Ventoux, afin de donner un avis sur le PLU de cette dernière arrêté par son conseil municipal le 25 avril 2023.

La Communauté de Communes Vaison Ventoux, au titre du SCOT Vaison Ventoux, est Personne Publique Associée. Elle doit légalement être sollicitée par les communes dans l'élaboration de leurs documents d'urbanisme. Elle doit émettre un avis sur la compatibilité du PLU proposé au regard du SCOT, dans les trois mois suivant sa réception (Courrier reçu le 09 mai 2023).

Le projet a été analysé par les services et présenté en commission aménagement du territoire le 1er juin 2023 (avis de la commission et analyse technique en annexe 3)

Après étude, il apparaît que les objectifs portés par la commune de Puyméras dans son PLU arrêté et les moyens proposés pour les atteindre sont cohérents et compatibles avec les orientations et objectifs du SCOT Vaison Ventoux.

**Monsieur Jean-François PERILHOU** au regard des conclusions commission Aménagement du Territoire propose à l'assemblée de donner un avis favorable, sans réserve apparente, au PLU de la commune de Puyméras.

**Approuvé à l'unanimité**

## 17 - Questions diverses

NEANT

**Levée de la séance 19h15**